

## LE CAS DE H. CHIONDUCOLLET

La Mure, lundi.

Il faudrait être l'auteur du Lutrín pour raconter comme il convient la lutte héroïcomique du maire de La Mure contre le curé de ce joli pays.

La plupart des faits sont notoires, mais leur genèse était ignorée. En tout cas, on ne connaissait pas les hommes. Je viens de voir les combattants et je vais essayer de compléter leur histoire.

Il faut passer seize heures en chemin de fer pour contempler M. Chion-Ducollet, qu'à La Mure on appelle M. Chion tout court. Je ne plains pas ma fatigue. Le spectacle la vaut.

Ah ! c'est un malin, ce maire montagnard. Si je n'avais entendu que lui, il n'y aurait pas de plus saint homme, de victime plus innocente. Ce qu'il a essayé de me rouler !

- Voulez-vous, me dit-il, me faire l'honneur d'accepter mon modeste déjeuner?

- Je vous remercie. Je viens de prendre le café.

- Un verre de cognac, alors ? Combien vous grossissez à Paris des faits qui ne sont graves que pour moi ! Ce ne serait rien si on ne les dénaturait pas. On me représente comme un ennemi acharné de la religion. Je suis libre-penseur, c'est vrai, mais une de mes nièces est abbesse d'un monastère, un de mes neveux est missionnaire apostolique, un autre qui vient de mourir était prêtre. Toute ma famille est cléricale. Plus qu'un autre je sais donc respecter les croyances.

Ces premiers mots auraient dû me mettre en éveil, mais ils avaient l'air d'être si sincères !

Je regarde M. Chion. C'est un solide gaillard, taillé en hercule, un Damala des montagnes. Il a quarante-trois ans. Sa barbe et ses cheveux sont noirs. Ses yeux, de même couleur, sont très doux, trop peut-être. Les gestes sont lents, la voix est onctueuse.

Comme ses neveux, il a été élevé pour la vie sacerdotale. On dit même qu'il était encore au séminaire pendant la guerre. Nous le verrons agir. A tout instant, le défroqué réapparaît en lui. Il donne un coup de griffe, puis une caresse.

Notaire, il a dans son étude les affaires de dix prêtres et de nombreuses dévotes. Il dit à celles-ci : « On me connaît mal. Priez pour moi. »

Il déclare qu'il se met absolument à ma disposition et me fait ce boniment :

- Tout le Conseil municipal à l'unanimité a pris fait et cause pour moi. Il proteste contre des articles que nous savons avoir été payés ! Il reconnaît que je suis « la victime d'une invention grotesque, de mon devoir et de mes opinions républicaines ». Je n'ai jamais interdit le port des robes blanches. Une chose prouve bien d'ailleurs que j'ai le pays avec moi. J'ai été nommé maire le 18 décembre 1886. Or, depuis trois siècles, aucun échevin, aucun maire n'est resté autant que moi en fonctions...

Une heure après, j'apprenais que ses deux prédécesseurs étaient restés en fonctions l'un 8 ans, l'autre 20 ; que si M. Chion n'a pas désigné dans ses arrêtés les robes blanches des jeunes filles, il les a néanmoins comprises sous l'étiquette : « autres insignes » et a verbalisé contre celles qui les portaient ; enfin, que le Conseil municipal - singulièrement favorisé par lui - est tout à sa dévotion, payé qu'il est par des travaux et des indemnités.

Dès le début de l'interview, j'ai donc été trompé sur trois points. Je ne continuerai pas à reproduire des « vérités altérées ».

Aussi bien les électeurs sont autrement édifiants que leur maire. Ah ! ils en ont à raconter ! L'abbé Louis Morel est depuis trente ans curé de La Mure. Il y vivait en paix, quand un Grenoblois, M. Chion-Ducollet, est venu s'installer dans la commune. Flattant à la fois les catholiques, la minorité protestante et les républicains libre-penseurs, il est devenu membre de la commission de l'hospice. Il a commencé alors à manifester son ambition politique.

Très intelligent, il a compris qu'il pourrait se rendre maître du pays en y créant des travaux ; il a parlé de la construction d'un lycée de filles, d'un collège de garçons. Les entrepreneurs, les maçons, les ouvriers, les républicains, les protestants le nomment maire. On écarte l'idée du lycée de filles,

mais on construit le collège, un superbe établissement en disproportion avec les besoins du canton ; il ne compte guère plus d'élèves que de professeurs.

Légalement, le maire est membre de la fabrique de l'église. Jamais aucun maire n'avait usé de son droit de présence. Grande est donc la stupéfaction du conseil de fabrique quand il voit, en janvier 87, M. Chion venir prendre possession de son siège. Son voisin, un royaliste, M. Arnaud, également notaire, fait faire un demi-tour à sa chaise et, durant toute la séance, tourne le dos au républicain libre-penseur, qui veut se mêler des affaires de l'église.

M. Chion ne se décourage pas. Trois mois après, nouvelle réunion. Le conseil avait à s'occuper de la reconstruction de l'église. A la vue, du maire, le président dit : « Il n'y a rien à l'ordre du jour. La séance est levée. » Et on reconduit M. Chion jusqu'à la porte. Lui parti, la délibération commence. Le doyen annonce que, grâce à des dons particuliers, il fera construire, sans le concours de la commune, la nouvelle église. Il achète un terrain. On va poser la première pierre. M. Chion s'y oppose. Le ministre des cultes et le nonce apostolique interviennent; le maire finit par donner un avis favorable. La cérémonie a lieu, mais on ne l'y invite pas. Tous les catholiques d'ailleurs le tiennent à l'écart. Il comprend qu'il fait fausse route et quand, à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer local, dont le trajet sur les montagnes est si beau, MM. Deluns-Montaud, Reinach, etc., viennent à La Mure, il invite le curé à la réception et au banquet.

L'abbé Morel vient à la réception, mais se dispense d'assister aux agapes.

Ici une chose admirable : en souvenir de la visite du ministre, M. Chion fait donner au boulevard de la gare le nom d'avenue Deluns-Montaud !

Il cherche en même temps comment il se vengera du curé. Il profite de l'agrandissement du cimetière pour laïciser celui-ci, en fait enlever la croix, décrète que, conformément à la loi de 1884, catholiques, protestants et libre-penseurs seront désormais côte à côte et par une singulière contradiction invite le curé à bénir le nouveau cimetière.

Je n'en ai pas le droit, répond l'abbé Morel. Je bénirai seulement, à chaque enterrement, la fosse où devra reposer un catholique.

Une vieille coutume veut néanmoins que, le Jour des Morts, une procession, à laquelle tiennent tous les habitants, ait lieu dans le cimetière.

L'abbé Morel annonce en chaire que, le cimetière étant laïcisé, la procession, à son grand regret, n'a plus d'objet.

Le lendemain, M. Chion publie un arrêté d'après lequel, « puisque la procession est refusée aux morts, il l'interdit aux vivants ». Il affiche à côté un arrêté relatif aux... vidanges.

Mais M. Chion n'a d'autorité que sur sa commune, tandis que celle du curé-doyen s'étend sur cinq autres communes voisines.

Le maire d'une de celles-ci publie le même arrêté que M. Chion. Il reste donc quatre communes aux manifestations de la religion.

Il faut dire que le maire sent de jour en jour s'accroître autour de lui les hostilités. Tout le monde est devenu poète à La Mure. Hommes, femmes, enfants, chacun a fait sa chanson plus ou moins gauloise contre M. Chion-Ducollet qui, paraît-il, est vierge, ce qui est un grand crime dans un pays où il y a beaucoup de jeunes filles à marier.

Ce n'est pas tout. Il y a un très honorable habitant, M. Second, qu'on n'appelle plus autrement que « notre futur maire ».

Dans ces conditions, on se doute de la fureur du notaire quand il apprend, le 15 août, jour de la fête locale, qu'on va processionner sur le territoire de Susville. Vite, il prend un nouvel arrêté aux termes duquel est interdite sur sa commune l'exhibition d'emblèmes religieux tels que croix, bannières, bigneton, etc.

Ah! ce mot : « bigneton », a-t-il fait assez rire! Aujourd'hui encore en s'aborde en se demandant :

- Eh bien! as-tu trouvé un dictionnaire où il y ait le mot de bigneton?

A moi-même on a dit :

- Vous qui venez de Paris, vous allez peut-être nous expliquer ce que c'est qu'un bigneton?

La vérité est que, de temps immémorial, l'ordre et la marche des processions étaient assurés par cinq pénitents encapuchonnés, montrant le chemin à l'aide d'une planchette noire sur laquelle était peinte une tête de mort et que surmontait une croix.

Jamais, dans le pays, on n'a appelé cela qu'un bâton de commandement, mais M. Chion, qui est de Grenoble, qui a été élevé dans un séminaire et qui connaît, mieux que diacre et chanoine, les termes techniques des cérémonies catholiques, a donné à ce bâton son vrai nom qu'ignorait le pays.

La procession n'en a pas moins lieu, comme on l'a déjà raconté. Mais les agents de police, les employés de la mairie observent les pas et démarches de ceux qui doivent y prendre part.

A la requête du ministère public, le grotesque procès-verbal déjà publié est signé par tous ceux qui ont vu passer la croix et le char de la Vierge enveloppés, les prêtres ayant leurs ornements sur le

A ces dernières M. Chion joue un tour horrible. Il prend le nom des plus riches et des moins jeunes, de sorte que, quand l'affaire est venue devant le tribunal de simple police de La Mure, telle jeune fille à marier a entendu proclamer solennellement ses vingt-huit ans.

Mais il y a des juges à La Mure.

Il y en a surtout un, M. Darnaud, qui est bien le personnage le plus étonnant que possède la magistrature. J'ai eu l'honneur de m'entretenir avec lui. Il est assoiffé d'indépendance. On ne l'accusera pas d'être clérical. Jamais il n'a mis le pied à l'église. Mais peu lui importe que M. Chion-Ducollet soit bien en cour. Il a trouvé l'affaire ridicule. Au nom de la justice, il a, le 5 octobre, en un jugement connu, acquitté tous les prévenus.

Il a renvoyé des fins de la plainte sans dépens :

L'abbé Morel inculpé d'avoir eu une barrette et l'air moqueur ;

Les neuf jeunes filles inculpées d'avoir porté, sous d'épaisses enveloppes, la croix, la Vierge, etc., et de s'être habillées de blanc et couronnées de roses artificielles.

M. Chion s'est d'abord vengé par un mot:

- On a acquitté la procession masquée, a-t-il dit.

Mais cela ne lui a pas suffi.

- Des conseillers auxquels il confie tous les travaux de la commune, à qui il a même donné les 600 francs attribués par l'Etat en janvier aux victimes du froid, M. Chion a obtenu le brevet d'innocence et de mérite voté à l'unanimité dans la dernière séance.

Ce brevet était un nouvel acte d'accusation contre le clergé.

La Mure, je l'ai assez démontré, est en guerre.

Au nouveau coup porté par M. Chion, il fallait une réplique et c'est ici que nous allons faire connaissance avec l'abbé Morel.

Hier, à trois heures, je me dirige vers le presbytère. M. le curé était aux vêpres. Je me rends à la sacristie. On y est en rumeur. Une nouvelle procession va avoir lieu.

J'ai trop de chance! Je me mêle aux fidèles. Les vêpres finies, 500 personnes à peu près, par petits groupes, s'éparpillent sur la route de Souville. Ne pas confondre avec Susville. Les enfants de chœur sont vêtus en écoliers. Les prêtres ont leur soutane ordinaire. Cinq ou six femmes portent sous leur châle des paquets. Un bedeau tient enveloppé dans un drap noir quelque chose qui pourrait bien être une croix, car à côté de lui un enfant a sous le bras un long bâton noir.

Le cortège est très long, mais un habitant avec qui j'ai déjà fait connaissance m'invite à monter dans sa voiture. Je descends devant une croix de pierre qui se dresse à dix mètres de la limite de La Mure.

Là M. le curé cessera d'être sur le domaine de M. Chion, mais sera toujours sur sa paroisse.

Peu à peu arrive tout le cortège. Chacun salue le maire et le curé de Souville qui sont venus au-devant de la procession.

Les paquets s'ouvrent, les enfants de chœur s'habillent, la croix se dresse. M. le doyen et six curés convoqués par lui mettent leurs surplis.

- Nous allons, fait l'abbé Morel, dire trois fois Parce, Domine! à l'intention de notre ennemi. Monsieur le maire, vous qui représentez la commune de Souville et la liberté religieuse et républicaine, placez-vous à côté de moi.

Et le cortège se met en marche.

D'abord la croix, les enfants de chœur, puis des jeunes filles cravatées de rubans auxquels pendent des médailles; les fidèles, les diacres, le clergé.

Parce, Domine. J'examine l'abbé Morel. Il est bien de taille à lutter contre M. Chion. Imaginez-vous un capitaine de cuirassiers qui, vêtu d'un surplis, -aurait du ventre et des lunettes.

Miserere. Il se dirige, avec un pas de soldat, vers un autel de feuillage élevé à un kilomètre de là - en droite ligne.

- C'est par la ligne droite, me dira-t-il tout à l'heure, que l'on va au salut.

Sancta Maria, ora pro nobis. Dans les champs voisins sont des bouviers qui se découvrent au passage de la procession. Les voitures se sont arrêtées aux angles de la route. On est très pieux dans cette partie du Dauphiné. Des montagnes s'élève une brume qu'on prendrait pour de l'encens. Les animaux, levant la tête, secouent un bruit de clochettes.

On arrive au petit reposoir, orné de fleurs et de banderoles. Après des prières, l'abbé Morel se tourne vers les fidèles :

- Je vous remercie, dit-il en substance, de vous être associés à cette manifestation, d'avoir fait avec moi la procession de la réparation. Dieu nous ordonne de prier pour ceux qui ne prient pas, pour ceux qui nous oppriment. Nous l'invoquons ici, non pour nos âmes, non pour nos champs déjà gelés, mais pour la réparation des fautes de nos ennemis.

On voit tout l'effet à tirer de ce thème. L'abbé Morel parle comme un aumônier militaire.

Et la cérémonie terminée, on me montre des ombres qui s'éloignent par des petits sentiers. Ce sont, me dit-on, celles de la police extraordinaire de M. Chion.

Au retour à La Mure, je me rends au presbytère.

- Je soutiens la lutte, me dit l'abbé Morel, mais je ne l'aime pas. La preuve que je ne l'ai pas appelée, c'est que, pendant vingt-trois ans, j'ai vécu ici en bons termes avec les autorités. Il se peut que mes prières ennuiant M. Chion, mais c'est surtout pour les brebis égarées que le prêtre a le devoir de prier. Dès sa venue ici, M. Chion a paru avoir la mission d'y détruire la religion. Je ne suis devenu militant que parce qu'il m'y a forcé.

Je dois dire que toutes les personnes que j'ai vues ont confirmé ces paroles. Je n'ai point cherché mes interlocuteurs. Il serait vraiment étrange que, dans les endroits réputés peu religieux, à l'hôtel, au café, le hasard m'eût seulement mis en présence des ennemis personnels de M. Chion. J'ai causé avec beaucoup de monde. Je n'ai trouvé que M. le maire pour absoudre M. Chion-Ducollet.

Charles Chincholle.